



axe 2 : Mobilité

MESURES ACTIONS

2.1 Réduire la longueur des déplacements

- 2.1.1 Favoriser la réduction des déplacements logement-emploi et des déplacements professionnels pour les employés de l'administration
- 2.1.2 Intégrer les principes de la ville du quart d'heure dans les planifications territoriales
- 2.1.3 Encourager la réduction des déplacements logement-emploi pour les habitants et les employés des entreprises du territoire
- 2.1.4 Contribuer à une stratégie de promotion des loisirs et du tourisme de proximité, dans le cadre d'une approche régionale ou cantonale
- 2.1.5 Proposer un accès à l'administration et à l'offre culturelle en ligne

2.2 Favoriser le report modal dans un souci d'accessibilité universelle

- 2.2.1 Favoriser le report modal des employés de l'administration par des mesures d'incitation et par la mise à disposition d'équipements
- 2.2.2 Soutenir la mobilité douce grâce au développement d'infrastructures continues, sécurisées, agréables et à l'aménagement des espaces publics
- 2.2.3 Aménager les accès et les arrêts des transports publics situés sur le domaine public communal pour garantir l'accessibilité universelle, la sécurité et le confort des usagers, et favoriser l'intermodalité
- 2.2.4 Aménager le domaine public communal pour garantir la vitesse commerciale des transports publics
- 2.2.5 Réduire l'impact des transports individuels motorisés sur l'espace public, via l'aménagement des voiries et l'organisation du stationnement
- 2.2.6 Soutenir le report modal et les mobilités douces par l'accompagnement des changements de pratiques des acteurs du territoire (écoliers, entreprises, personnes âgées, etc.)

2.3 Offrir des services de mobilité adaptés aux capacités de chacun

- 2.3.1 Développer les vélos en libre-service, l'autopartage et le covoiturage au sein de l'administration
- 2.3.2 Développer les vélos en libre-service sur le territoire
- 2.3.3 Promouvoir l'autopartage et le covoiturage (stationnement public et privé ; aménagement des voiries)
- 2.3.4 Dans le cadre des partenariats communaux, soutenir les services de livraison ou de taxi utilisant les modes doux

2.4 Favoriser les motorisations alternatives pour les usages non substituables par les mobilités douces et les transports publics

- 2.4.1 Substituer les véhicules communaux à moteur thermique par des technologies alternatives, en tenant compte du cycle de vie du véhicule
- 2.4.2 En collaboration avec SIG, anticiper et déployer de manière raisonnée les bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire communal
- 2.4.3 Relayer les dispositifs de soutien (subventions cantonales) à la mobilité électrique et sensibiliser habitants et entreprises sur les usages pertinents de celle-ci